

Paris, le 24 mars 2014

La Présidente

✉ : assistante.direction@uriopss-idf.asso.fr

☎ : 01 44 93 27 01

Monsieur Jean DAUBIGNY
Préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris
5 rue Leblanc
75015 Paris

Monsieur le Préfet,

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir reçu les représentants de l'URIOPSS Ile de France le 11 février dernier.

Nous vous avons présenté les orientations et axes stratégiques de l'URIOPSS pour les trois prochaines années en insistant plus particulièrement sur les enjeux de notre secteur associatif sanitaire et social et sur les modalités de mise en œuvre de la loi du 7 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, en région Ile de France, compte tenu de la création de la Métropole du Grand Paris.

C'est dans ce cadre, que l'URIOPSS Ile de France vient d'être auditionnée par le Conseil général du Val de Marne le 17 mars dernier sur le thème de l'action sociale et de la solidarité.

En effet, cette Assemblée départementale a pris l'initiative de créer une « Mission d'Information et d'Evaluation sur la suppression des Départements de petite couronne et sur l'organisation institutionnelle » le 27 janvier dernier.

Après débats et approbation du rapport final en juin 2014, celui-ci sera transmis à la Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, dans le cadre de l'étude d'impact demandée par la Ministre, sur une éventuelle fusion des Départements de petite couronne.

L'URIOPSS a essentiellement mis l'accent sur deux points essentiels :

- D'une part, la valorisation de la territorialisation de la politique d'action sociale au regard de son impact positif en matière de travail en réseau des acteurs de proximité avec les personnes démunies et leur participation citoyenne,
- D'autre part, la coordination nécessaire de cette politique au niveau régional de l'Ile de France.

Par ailleurs, la loi MAPAM crée une « Mission de préfiguration du Grand Paris » dont vous assurerez la présidence conjointe avec le président de Paris Métropole.

Le décret fixant la composition des 2 collèges, celui des élus et celui des partenaires socio-économiques, doit paraître très prochainement.

Je vous confirme la demande de l'URIOPSS pour être membre actif de cette Mission de préfiguration comme représentant du secteur associatif de solidarité et de santé en Ile de France.

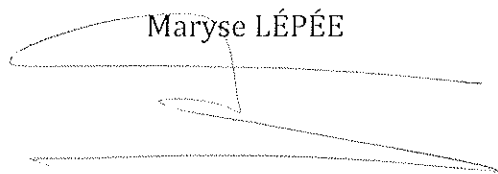
Je vous rappelle en effet que l'URIOPSS représente 600 associations de la solidarité et de la santé, 1 800 établissements et services et 100 000 salariés. Plus globalement, le secteur associatif sanitaire et social représente 46,4% des emplois associatifs et constitue donc un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire.

Je demeure à votre disposition pour toutes explications complémentaires que vous solliciteriez de notre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma parfaite considération.

Bien à vous,

Maryse LÉPÉE



Présidente de l'URIOPSS Ile de France